

Arrêtent :

Article 1er. — Les deux (2) enseignants relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, dont les noms figurent au tableau annexé au présent arrêté, sont détachés auprès de l'Ecole nationale préparatoire aux études d'ingénieur pour l'année universitaire 2002-2003.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 5 Ramadhan 1423 correspondant au 10 novembre 2002.

Pour le ministre de la défense nationale
et par délégation,
Le Chef d'état-major de l'Armée nationale populaire
Le général de corps d'armée
Mohamed LAMARI

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,
Rachid HARRAOUBIA

ANNEXE

Etat nominatif des enseignants détachés pour l'année universitaire 2002-2003

N°	NOM ET PRENOMS	DIPLOME	GRADE	ORIGINE
01	Mokhtar Djaidja	Magister en sociologie	Maître assistant chargé de cours	Université d'Alger
02	Sabah Aiachi	Magister en sociologie	Maître assistante chargée de cours	

Arrêté interministériel du 11 Ramadhan 1423 correspondant au 16 novembre 2002 mettant fin au détachement auprès de l'école nationale préparatoire aux études d'ingénieur d'un enseignant relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le ministre de la défense nationale,

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique,

Vu le décret n° 83-363 du 28 mai 1983 relatif à l'exercice de la tutelle pédagogique sur les établissements de formation supérieure ;

Vu le décret n° 85-59 du 23 mars 1985 portant statut-type des travailleurs des institutions et administrations publiques ;

Vu le décret présidentiel n° 98-119 du 21 Dhou El Hidja 1418 correspondant au 18 avril 1998 portant création de l'école nationale préparatoire aux études d'ingénieur ;

Vu le décret présidentiel n° 02-208 du 6 Rabie Ethani 1423 correspondant au 17 juin 2002 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret exécutif n° 89-122 du 18 juillet 1989, modifié et complété, portant statut particulier des travailleurs appartenant aux corps spécifiques de l'enseignement et de la formation supérieurs ;

Vu le décret exécutif n° 94-260 du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 août 1994 fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté interministériel du 6 Rajab 1420 correspondant au 16 octobre 1999 fixant les droits et les obligations particuliers des personnels enseignants détachés du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique auprès de l'école nationale préparatoire aux études d'ingénieur ;

Vu l'arrêté interministériel du 3 Chaoual 1422 correspondant au 18 décembre 2001 portant détachement des enseignants relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique auprès de l'école nationale préparatoire aux études d'ingénieur ;

Arrêtent :

Article 1er. — Il est mis fin, à compter du 1er octobre 2002, au détachement auprès de l'école nationale préparatoire aux études d'ingénieur de M. Megherbi Abdelghani, professeur, relevant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Art. 2. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 11 Ramadhan 1423 correspondant au 16 novembre 2002.

Pour le ministre de la défense nationale
et par délégation,
Le Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire
Le général de corps d'armée
Mohamed LAMARI.

Le ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Rachid HARRAOUBIA.